

## Nos choix stratégiques

La mise en place d'une politique européenne spécifique de développement rural est une condition indispensable pour assurer la cohésion sociale, économique et territoriale de l'Union européenne.

La reconnaissance des territoires ruraux en pôles de développement, et non plus uniquement comme espaces naturels et agricoles, est un préalable pour stimuler des échanges équilibrés profitables entre les pôles urbains et les pôles ruraux et pour libérer la mobilisation convergente de tous leurs acteurs.

Un développement spatial équilibré appuyant sur des pôles urbains et ruraux en étroite interrelation, est seul à même de rencontrer et de croiser les objectifs des Stratégies de Lisbonne et de Göteborg et ceux de cohésion territoriale.

Le pôle rural de développement est un espace habité à dominante rurale, où les évolutions sociales, économiques et spatiales sont conduites dans le cadre d'un projet intégré et prospectif de développement. Le projet territorial de développement détermine les objectifs de résultat à court, moyen et long termes. Il précise les orientations de développement, les moyens humains et matériels pour atteindre les objectifs de résultat fixés. La société civile, acteurs publics et privés, doit être le partenaire de son élaboration et de sa conduite.

- La réduction du monde rural aux seules fonctionnalités d'espace agricole ou récréatif serait un appauvrissement de la société dans son ensemble; l'agriculture et la sylviculture sont des secteurs d'activités structurants de l'espace rural et leurs acteurs sont des partenaires de la vie rurale dans le développement territorial.

Ces positions sont affinées à travers les nombreuses communications adoptées par l'association en réaction aux chantiers politiques de l'Union Européenne